

Rapport d'orientation 2001 des bibliothèques publiques

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS 2001 N'AURA PAS PERMIS COMME NOUS L'AURIONS SOUHAITÉ, de faire entrer au sein de la section le sang neuf de la profession. Trois candidats seulement se sont présentés pour quatre postes à pourvoir. Un poste d'administrateur reste donc vacant. Il faut en conséquence réfléchir dès maintenant à travailler à une meilleure représentation de nos membres dans le CA et susciter des candidatures afin que les prochaines élections (annuelles chez nous) soient le reflet d'une vie démocratique active.

Résultats des élections au Conseil d'administration de la section des bibliothèques publiques

Adhérents	3 553 (dont 2 239 adhérents 2001)
Votants	402
Exprimés	328
Nuls	48
Non adhérents	26
Postes à pourvoir	4

	Total	Résultats
Marie-Thérèse Martens	272	Élue
Élisabeth Rozelot	255	Élue
Philippe Pineau	255	Élu

Le bureau de la section a été légèrement modifié avec l'entrée d'Élisabeth Rozelot à la vice-présidence et de Marie-Thérèse Martens comme représentante de la section au Conseil national en remplacement de Philippe Debrion, arrivé en fin de mandat.

Après une première année d'apprentissage, les nouvelles instances de l'ABF ont appris à se connaître. Elles mesurent les qualités et les défauts des uns et des autres. Le temps est venu de travailler pleinement ensemble en organisant le travail, en répartissant les dossiers et les priorités afin de ne pas perdre du temps et des énergies.

Le droit de prêt et le plafonnement des remises

Le premier point proposé l'an passé était le droit de prêt. Aujourd'hui, il reste d'actualité. La question n'est pas

réglée même si le principe de l'abandon du droit à l'acte semble acquis.

Le problème du plafonnement des remises reste en suspens tant sur son taux que sur sa compensation. Il touchera durement les budgets d'acquisitions. Il faut rester vigilants sur ce point en continuant d'exiger la compensation de cette baisse de pouvoir d'achat ainsi que la mise à plat de l'économie du livre.

La directive sur la société de l'information

Dans cette lignée, la directive votée à Bruxelles sur la consultation des documents numérisés et son adaptation en droit national appelle à la vigilance. L'avenir des bibliothèques dépendra beaucoup de l'application de celle-ci.

Les statuts et la formation

Autre sujet d'importance, les statuts et la formation. Depuis quelques années, il nous a semblé qu'il fallait profiter de toutes les opportunités qui pouvaient se présenter pour obtenir des modifications permettant une amélioration d'une situation parfois à la limite du catas-

trophique. C'est ainsi que l'an passé, nous avons travaillé sur l'évolution du concours de conservateur territorial. Il faut sans aucun doute continuer ce travail au coup par coup.

Mais il devient urgent aujourd'hui de travailler sur des propositions globales, solides et construites pour l'ensemble de la filière des bibliothèques en précisant ce que l'ABF entend par métiers, cadres d'emploi, concours et formations, ceci pour travailler avec nos tutelles, mais aussi pour aider l'ABF à proposer, dans le cadre de l'ABIS, des programmes de formation correspondant aux réels besoins de nos services et de leurs agents quel que soit leur statut.

Ce travail pourra être mené conjointement avec la SER et la commission formation dont le besoin d'exister est essentiel, rappelons-le, pour arriver à un document de synthèse émanant de l'ABF nationale.

La section continuera à solliciter des rencontres avec les décideurs de ces dossiers et en particulier le CNFPT pour présenter nos points de vue et nos propositions.

La loi sur les bibliothèques

Elle semble aujourd'hui oubliée des ministères pour être remplacée par une LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION. Nous sommes plutôt dubitatifs sur son devenir, quand nous analysons la loi sur les musées adoptée à l'Assemblée nationale et constatons l'abandon de fait de la loi sur les archives.

On peut dire malgré tout que des problèmes importants subsistent, qui marquent cette absence de textes législatifs : acquisitions soumises à certains arbitrages des bibliothèques du sud de la France ou d'ailleurs..., fonctionnement chaotique de certaines bibliothèques, absence de conception globale de réseau ou encore disparition du Conseil supérieur des Bibliothèques....

L'intercommunalité

Il y a un an, lors du congrès de Metz, le pré-séminaire de Luxembourg avait été consacré à la question de l'intercommunalité. Depuis, les choses avancent ; nos collègues nous font partager leurs diverses expériences. Mais peu d'informations sont publiées. Il ne faut pas que l'intercommunalité aille à l'encontre d'un développement harmonieux des bibliothèques autour d'une réelle politique de développement de la lecture dont les objectifs de qualité répondraient à la logique des économies d'échelles.

Pour tenter de faire le point sur cette question, la section proposera l'organisation d'une journée d'étude réunissant bibliothécaires et élus début 2002.

Deux journées avaient été prévues l'an passé qui, on l'a vu, n'ont pu se réaliser. Elles restent d'actualité : le catalogage, pour qui, pour quoi ? et la gestion bibliothéconomique du multi-support. Nous le pourrions si les énergies se réunissent.

Depuis l'an passé, un travail a été mené avec les collègues des sections jeunesse autour du prix Sorcières. Ce travail essentiel fait avec nos amis les libraires jeunesse doit se développer avec des propositions d'actions et de réflexions autour de la littérature jeunesse. Il est démontré que ce type d'actions amène des collègues des bibliothèques à adhérer à l'ABF.

Il est clair que ce souci de voir se développer le nombre des adhérents à l'association est essentiel pour que celle-ci continue à être représentative de toute la profession. Il faut également que chacun des adhérents s'exprime et participe aux débats et aux actions.

Pierre Bruthiaux